

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 10 de l'ordre du jour

CX/EXEC 21/81/8

Novembre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-unième session

COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION – RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA HARMONISÉ ET APPROCHES PROPOSÉES POUR LE PROCHAIN CYCLE DES COMITÉS DE COORDINATION

(préparé par le Secrétariat du Codex)

INTRODUCTION

1. Le dernier cycle de comités de coordination de la FAO/OMS a eu lieu en 2019. Tous les comités régionaux de coordination se sont réunis au cours d'une période de trois mois sur la base d'un ordre du jour harmonisé et validé par la soixante-quatorzième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)¹ afin de permettre une coordination et une intégration optimales entre les comités. Cette organisation a présenté plusieurs avantages : mettre les comités régionaux de coordination à l'honneur pendant une période donnée, faciliter les travaux urgents tels que l'élaboration cohérente du Plan stratégique du Codex 2020-2025 et des plans d'exécution régionaux, et assurer le partage de nouveaux enseignements/expériences entre les comités.

2. Des enquêtes ont été menées après chaque comité, ainsi que des séances de bilan entre les équipes organisatrices de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex (décembre 2019) et les coordonnateurs régionaux (février 2020). Les activités et résultats des comités régionaux de coordination ont été mis en avant dans le magazine annuel du Codex en 2020². Dans l'ensemble, ce cycle de comités régionaux de coordination a été extrêmement productif, avec un fort taux de participation dans un grand nombre de régions, ainsi que des discussions sur les questions qui présentent un intérêt majeur pour les régions. Il s'en est cependant dégagé, tout au moins dans certaines régions, le sentiment qu'il fallait aller plus loin pour garantir que ces comités deviennent des forums de discussion incontournables à l'échelle régionale dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

UN ORDRE DU JOUR HARMONISÉ

3. L'ordre du jour a présenté des avantages indéniables pour préparer les comités régionaux de coordination et garantir que les différentes régions suivent des approches similaires afin de comparer les expériences et les situations. Toutefois, la rigidité ou la redondance de certains aspects de l'ordre du jour, ou encore le choix de l'approche pour la préparation de certains points de l'ordre du jour, ont soulevé quelques préoccupations. Un grand nombre de points, par exemple, dépendent des observations soumises par les membres lors des enquêtes, ce qui a conduit à une certaine lassitude et amené certains membres à penser que leur temps n'était pas utilisé de la façon la plus judicieuse. De la même manière, sur des questions telles que les problématiques émergentes, le besoin de plus se concentrer sur le suivi que sur une identification continue a été mis en relief, tout comme la nécessité d'une meilleure articulation entre cette question et le discours liminaire, afin d'éviter les doublons. Ce point a également souligné l'importance des comités régionaux de coordination pour sensibiliser à l'éventail des travaux menés par le Codex, qui traitent peut-être déjà des préoccupations essentielles des membres et pour lesquelles ces derniers ont déjà la possibilité de s'impliquer. L'approche consistant à échanger des données relatives aux systèmes nationaux de contrôle des aliments³ n'a pas été bien comprise, et des réserves ont été émises quant à sa pertinence. Si l'on ajoute à cela les observations de la FAO et de l'OMS sur la nécessité de se servir de ces occasions pour se livrer à des échanges approfondis sur les efforts de développement des capacités dans les régions, cela souligne que le point de l'ordre du jour soutenant le deuxième mandat des comités régionaux de coordination lié à un

¹ CX/EXEC 17/74/8 ; REP18/EXEC1 (paragraphe 16)

² Quel avenir pour les normes ?

³ Dans le cadre du processus de renouveau, une base de données a été élaborée pour permettre aux membres d'actualiser continuellement les informations relatives à leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments, en remplacement de la publication d'une lettre circulaire avant chaque comité régional de coordination.

échange mutuel d'informations doit être développé plus en détail pour être efficace. Ce cycle a également été marqué par la fin des stratégies régionales. En effet, toutes les régions se concentrent désormais sur la façon dont elles peuvent exécuter le plan stratégique du Codex 2020-2025, au lieu de développer des stratégies régionales individuelles. Par conséquent, les plans stratégiques régionaux n'ont plus de raison de figurer à l'ordre du jour. Enfin, l'approche du point relatif à l'utilisation des normes du Codex pourra varier selon l'avancement de la mise en œuvre de l'objectif 3 du plan stratégique du Codex, à savoir la mise au point d'une méthode pour surveiller l'utilisation et l'impact des normes du Codex.

4. Les normes régionales constituent encore une partie importante de l'ordre du jour de certains comités régionaux de coordination, même si lors des discussions concernant les propositions de nouveaux travaux, il a été noté, avec la mondialisation croissante de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, qu'il était de plus en plus difficile de définir des produits répondant aux critères mentionnés dans le Manuel de procédure pour l'élaboration d'une norme régionale plutôt que mondiale. La définition d'une norme régionale constitue donc un domaine susceptible de nécessiter une réflexion attentive dans un avenir relativement proche.

5. Dans certaines régions, des événements organisés en parallèle ont également été mis à profit lors des comités régionaux de coordination. Ces événements ont pu être pleinement exploités grâce au fait d'avoir rassemblé un si grand nombre de membres pour partager des expériences et échanger des informations. Cela a démontré qu'il n'était pas forcément nécessaire de s'appuyer sur l'ordre du jour officiel pour atteindre tous les objectifs des comités régionaux de coordination, mais qu'il importait plutôt de profiter de cette occasion pour organiser des manifestations spécifiques afin d'obtenir la meilleure progression ou les meilleurs résultats au sujet de cette question.

6. Il faudra adapter l'ordre du jour harmonisé dans le but de refléter les questions susmentionnées, et des ajustements seront sans doute nécessaires à chaque cycle de comités régionaux de coordination pour représenter au mieux la réalité à ce moment donné. Il est important de continuer à étudier, tout en faisant preuve de flexibilité, les manières d'élaborer et de mettre en œuvre chaque point de l'ordre du jour afin de garantir la participation active des membres et leur implication dans l'amélioration continue et l'évolution des comités régionaux de coordination pour que ces derniers puissent répondre au mieux aux besoins des régions.

COMITÉS RÉGIONAUX DE COORDINATION, COORDONNATEURS RÉGIONAUX ET PANDÉMIE

7. Les coordonnateurs régionaux ont joué un rôle crucial pendant la pandémie en encourageant et en préservant la participation des membres aux travaux du Codex. Leur action a été facilitée par des réunions informelles des comités régionaux de coordination, organisées avec le soutien du Secrétariat du Codex, par la mise à disposition de services d'interprétation dans la mesure du possible, afin de permettre à tous les membres de se familiariser avec leur nouvel environnement de travail, et de bénéficier de formations et d'une assistance garantissant le bon déroulement des réunions. De nombreuses activités de formation en ligne ont également été organisées à la demande ou de concert avec les coordonnateurs régionaux et, à l'arrivée d'une nouvelle équipe de coordonnateurs après la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius, ces derniers ont œuvré au renforcement des méthodes de communication et d'autres aspects liés à la collaboration au sein de la région, et ce, dans le contexte délicat de la pandémie. De plus amples informations à ce sujet figurent à l'Annexe 2⁴ du rapport CX/EXEC 21/81/5, qui présente les travaux des régions au cours des 18 derniers mois dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique du Codex 2020-2025.

8. Les 18 derniers mois ont prouvé, plus que jamais, l'importance d'un coordonnateur régional actif qui exerce un leadership permanent au sein de la région et encourage la participation sur le long terme. Cette stratégie est beaucoup plus efficace pour atteindre un grand nombre des objectifs des comités régionaux de coordination, tels que l'échange d'informations, l'engagement dans tous les travaux du Codex pertinents pour la région, une participation active à la prise de décision, pas seulement pour l'établissement des normes, mais aussi pour les méthodes de travail générales, comme l'approbation d'une CAC en ligne. À l'avenir, il conviendra d'examiner clairement le rôle changeant des comités régionaux de coordination au sein du Codex et en tant que forums régionaux incontournables en matière de sécurité sanitaire des aliments. Avec les nouvelles stratégies de la FAO et de l'OMS en matière de sécurité sanitaire des aliments qui s'annoncent, outre la mise en œuvre continue du plan stratégique du Codex, l'optimisation des comités régionaux de coordination doit être soigneusement prise en considération lors de l'élaboration du plan de travaux du Codex, comme recommandé dans le document CX/EXEC 21/81/4.

⁴ Annexe II : *Reports from Regional Co-ordinators on the major achievements and challenges in implementing the workplan in their regions and the next steps they envisage* (Rapports des Coordonnateurs régionaux sur les principales réussites et difficultés concernant la mise en œuvre du plan de travail dans leurs régions et étapes suivantes envisagées).

9. Forts de cette expérience, nous devons examiner si une réunion des comités régionaux de coordination devrait avoir pour but de couvrir tous les points de son ordre du jour au cours d'une seule et même séance ou si certains points, notamment ceux qui concernent les échanges mutuels, pourraient être traités en continu à l'aide des outils disponibles en ligne. L'ensemble d'outils à disposition des comités régionaux de coordination a beaucoup changé depuis 2019, et il n'y a aucune raison de ne pas en tirer pleinement profit.

10. Il est important de faire preuve de flexibilité dans la mise en œuvre des comités régionaux de coordination. Même avant la pandémie, en 2019, une crise locale avait contraint le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) à interrompre sa session en présentiel, mais les travaux avaient été menés à bien par correspondance, signe que les comités régionaux de coordination étaient prêts à s'adapter.

11. Ces comités sont susceptibles de profiter considérablement des technologies et méthodes de travail nouvelles et émergentes. L'examen particulier dont ils pourraient faire l'objet, ainsi que l'évolution et l'optimisation de leur rôle pourraient représenter une part importante des discussions sur l'avenir du Codex (point 4).

12. L'amélioration de la coopération entre les coordonnateurs régionaux et les comités régionaux de coordination dans le but de faciliter le partage d'expériences, d'enseignements tirés et d'exemples de réussite sera également vitale au sortir de la pandémie pour maintenir et, le cas échéant, rétablir la participation au Codex et étudier la manière dont des événements tels que le soixantième anniversaire du Codex et la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments pourront être exploités de façon à renforcer davantage encore la participation au Codex et aux comités régionaux de coordination.

PROCHAIN CYCLE DE COMITÉS DE COORDINATION

13. Le prochain cycle de comités de coordination aurait dû avoir lieu en 2021. Cependant, en raison des perturbations du calendrier de réunions entraînées par la pandémie et de l'ajournement de tous les organes subsidiaires de 2020 à 2021, le cycle suivant de comités régionaux de coordination a également dû être reporté. Des efforts sont actuellement déployés pour reprogrammer les réunions en 2022 (le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) devrait inaugurer le prochain cycle en mai 2022) et 2023 afin que tous les comités se soient réunis avant la session du soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius en 2023. Des difficultés de programmation ont été notées dans le document CX/EXEC 21/81/5, et le Secrétariat du Codex continuera de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs régionaux pour identifier des dates possibles et déterminer les modalités de la réunion, compte tenu des incertitudes mondiales et de l'inquiétude de certains coordonnateurs régionaux vis-à-vis de l'éventuelle impossibilité de se réunir en présentiel.

RECOMMANDATIONS

14. La quatre-vingt-unième session du CCEXEC est invitée à prendre acte :
- ii. de l'importance du rôle que les coordonnateurs régionaux et les comités régionaux de coordination ont joué pendant la pandémie pour conserver une participation active et encourager l'inclusion dans le cadre des travaux du Codex ;
 - iii. du besoin d'adapter l'ordre du jour harmonisé à chaque nouveau cycle de comités régionaux de coordination de sorte qu'il reflète tout changement éventuel et corresponde aux besoins actuels ;
 - iv. de la nécessité de continuer à faire évoluer les modalités d'élaboration et de discussion des points de l'ordre du jour, tout en contribuant à l'accomplissement du mandat des comités régionaux de coordination ;
 - v. du report du prochain cycle de comités régionaux de coordination en raison de la pandémie, et de la coopération établie entre le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux pour permettre leur mise en œuvre avant la session du soixantième anniversaire de la CAC en 2023.
 - vi. de l'importance d'une réflexion et d'un examen de l'évolution du rôle des comités régionaux de coordination dans le cadre de tout processus d'analyse de l'avenir du Codex ; et
 - vii. l'organisation de réunions régulières entre les coordonnateurs régionaux par le Secrétariat du Codex afin de renforcer la coopération entre les régions et faciliter le partage d'expériences et d'enseignements tirés.